



Nouvelle session du Saint Synode de l'Église orthodoxe russe sous la présidence du Patriarche Cyrille

[gallery]

Le 5 octobre 2011, le Patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie a présidé l'ouverture de la première séance de la session d'hiver du Saint Synode de l'Église orthodoxe russe. La séance, qui a lieu à la résidence de travail du Patriarche, se poursuivra sur deux jours, les 5 et 6 octobre.

Sont membres permanents du Saint Synode le métropolite Vladimir de Kiev et de toute l'Ukraine, le métropolite Vladimir de Saint-Pétersbourg et de Ladoga, le métropolite Philarète de Minsk et de Sloutsk, exarque patriacal en Biélorussie, le métropolite Juvénal de Kroutitsy et Kolomna, le métropolite Vladimir de Kichinev et de toute la Moldavie, le métropolite Barsanuphe de Saransk et de Mordovie, chancelier du Patriarcat de Moscou, le métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du Département des relations extérieures du Patriarcat de Moscou.

Sont invités aux séances de la session d'hiver (septembre 2011 – février 2012) le métropolite Onuphre de Tchernovtsy et de Bucovine, l'archevêque Eleuthère de Tchimkent et d'Akmolinsk, l'archevêque Pantéléimon d'Orel et de Livensk, l'archevêque Ignace de Khabarovsk et de Priamourié, l'évêque Théophilacte de Piatigorsk et de Tcherkesk.

Avant la séance, le Patriarche Cyrille s'est adressé aux membres du Synode et aux représentants accrédités des médias pour un bref discours d'accueil :

« Je salue tous les membres permanents et temporaires du Saint Synode, présents à cette première séance de la session d'hiver. L'ordre du jour est très chargé. C'est pourquoi nous devons travailler durant deux jours et prendre une série d'importantes décisions concernant l'organisation de la vie des diocèses et l'élection de nouveaux archipasteurs. Nous entendrons également des communications relatant le travail effectué dans le domaine des relations ecclésiastiques extérieures et approuverons différents documents fondateurs, qui guideront notre Église dans les années à venir, y compris concernant l'organisation de la vie des diocèses et des paroisses. »